



**FORMATION CONTINUE 2022**

**VISIOCONFERENCE**

**CYCLE DROITS DE L'ENFANT**

**Session IV - En matière civile**

**L'EXERCICE DES DROITS DU MINEUR**

**Jeudi 9 juin 2022**

**De 14h00 à 17h00**

**Adeline GOUTTENOIRE**

Professeure à la faculté de droit et de sciences politiques (Département des sciences humaines et sociales)

Directrice du Centre européen de recherches en droit des familles, des assurances, des personnes et de la santé et de l'Institut des mineurs  
Université de Bordeaux

**80€ la séance**

**60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de traiter de l'exercice des droits du mineur.

**Pré requis :**

Être Avocat.

**Programme :**

- Les remèdes à l'incapacité du mineur selon que ses parents sont ou non en mesure d'agir en son nom.
- Les hypothèses d'exercice par le mineur de ses droits, selon un degré de capacité variable que lui a reconnu le législateur notamment à l'époque contemporaine.

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)